



AGENDA 21

GRANDLYON
la métropole

Réunion Club Développement Durable du 17/09/2015

veloppement durable à l'ACSO

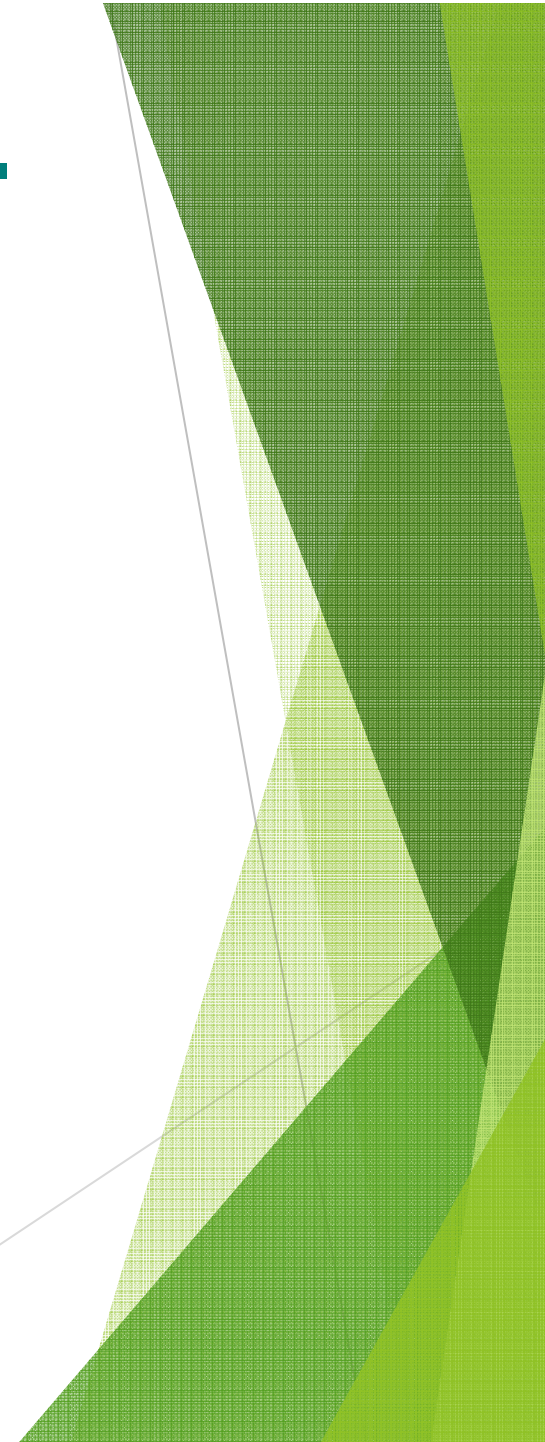
▶ Début des actions envers le public au début des années 2000

Financement Grand Lyon, en lien avec les orientations du PEDD, à partir de 2006

Financement Conseil Régional 2013

>20% des actions relèvent de l'éco-citoyenneté (composte et jardin pédagogique au 3/6 ans, jardin pédagogique 6/12, jardin pédagogique jeunes et adultes au Golf, pedibus...)

Mise en place d'une charte environnementale en 2014



Agenda 21 à l'ACSO

Parti pris : agenda 21 interne → « faire ce que l'on dit »
→ de la sensibilité personnelle à la systématisation

Elaboration collective : plénière + atelier
diagnostic interne

Comité de pilotage : 4 membres du CA
3 salariés
1 directeur
1 service civique DD

Methodologie mise en place

Processus d'une année : novembre 2013 – décembre 2014

Lancement du projet « agenda 21 » suite au Bilan carbone avec Hespul

Diagnostic auprès des salariés sur le volet environnemental

- Questionnaire anonyme (déplacements, alimentation, consommables, énergie, eau)
- Plénière avec tous les salariés
- Identification d'axes stratégiques (animation en groupes)
 - Travail en atelier sur les axes

Diagnostic auprès des salariés sur le volet social

- Questionnaire anonyme (communication, cohésion interne, valorisation, sentiment d'appartenance)
- Plénière avec tous les salariés
- Identification d'axes stratégiques (animation en groupes)
 - Travail en atelier sur les axes

Présentation en plénière des résultats des ateliers, les thématiques et les actions pressenties

Travail en ateliers pour la conception des fiches (objectifs, indicateurs, calendrier)

Identification des référents de chaque action

Agenda 21 à l'ACSO : 36 actions

Volet A : vers une interaction sociale fertile et durable

Axe 1 : cohésion et reconnaissance

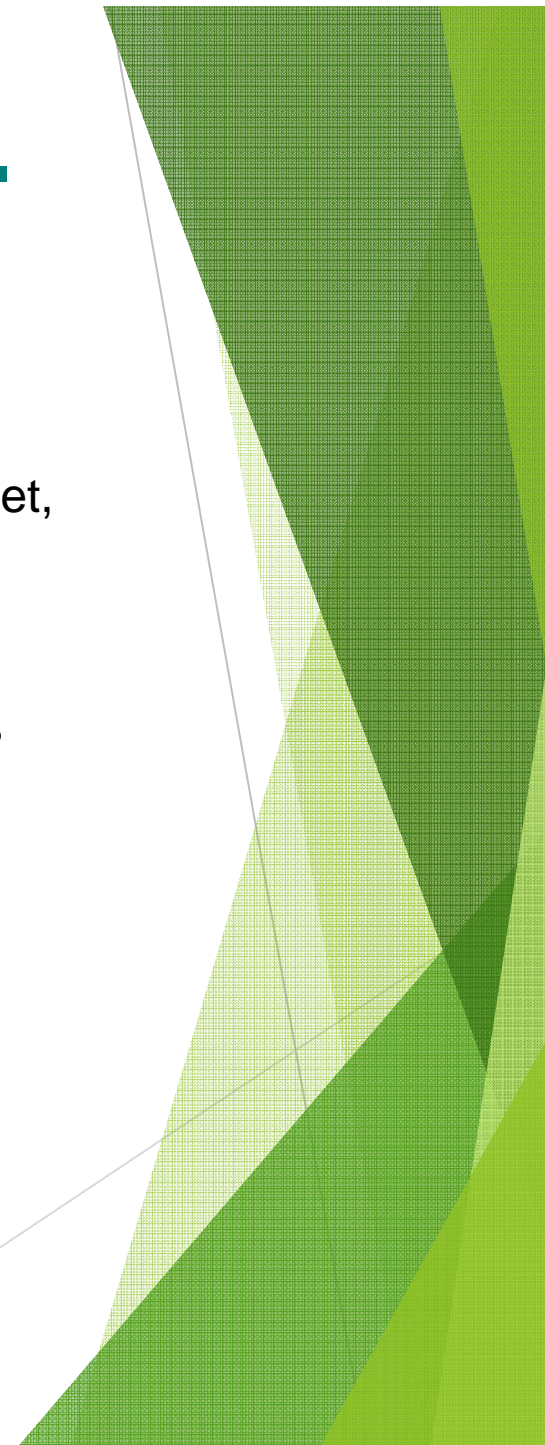
→ établissement d'une charte de déontologie, travail en mode projet, implication des bénévoles...

Axe 2 : sentiment d'appartenance et engagement

→ définition des valeurs de l'association, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants...

Axe 3 : communication interne

→ circulation de l'information, communication interne...



Agenda 21 à l'ACSO : 36 actions

Volet B : vers des pratiques écologiques et responsables

Axe 1 : dispositions transversales

→ veiller à l'application de notre charte environnementale, diffuser les éco-gestes, organiser des événements éco-responsables...

Axe 2 : énergie et eau

→ sensibiliser le public dans les ALSH, installer du matériel, optimiser les conditions thermiques...

Axe 3 : alimentation

→ sélectionner les fournisseurs éco-responsables pour la restauration collective, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage, privilégier les produits éco-responsables...

Axe 4 : Mobilité

→ implanter vélo-électriques pour les déplacements inter-sites, favoriser les déplacements en transports en commun, pédibus auprès des adhérents...

Axe 5 : Achats

→ intégrer des critères éco-responsables, favoriser la propriété inter-secteurs, mieux planifier nos achats...



Axe n°... : Intitulé

Objectif n°... : Intitulé

Action n°... : Intitulé

Faiblesses identifiées	Atouts et potentiels
Descriptif de l'action	
Objectifs	Indicateurs d'évaluation
Référents	Moyens alloués
Calendrier	